

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 28 AVRIL, à 09 h 12, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte (arrivée à 09 h 27, après l'appel nominal)/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 34 au Rapport n° 12/2-10)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ CHÉFIARE Claudine/ LOCATE Raziah/ SALIMINA Patricia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	pour toute la durée de la séance	par PELTIER Hélyette
JAVÉL François		par PESTEL René Louis
ALBANY Christian	jusqu'au départ de son mandataire, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par FOURNEL Dominique
TROTET Maryse	jusqu'au départ de son mandataire, à 11 h 04, au Rapport n° 12/2-12	par VICTORIA René-Paul
ORPHÉ Monique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ANDAMAYE Marie-Annick
FOURNEL Dominique	à son départ, à 10 h 52, au Rapport n° 12/2-10	par ALLIÉ Carmen
LAURET Edmond	à son départ, à 11 h 07, pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU	par MAILLOT Gérard
LOCATE Raziah	à son départ, à 11 h 38, au Rapport n° 12/2-24	par SALIMINA Patricia
DINDAR Ibrahim	à son départ, à 11 h 40, au Rapport n° 12/2-25	par HOARAU Emmanuel

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
PLU Plan local d'urbanisme

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- DINDAR Ibrahim	au titre du GLAIVE	Rapport n° 12/2-04
- PELTIER Hélyette		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SODIAC	Rapport n° 12/2-10
- ARMAND Alain		
- EUPHRASIE Didier		
- LOWINSKY Jacques		
(2) FOURNEL Dominique		
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	Rapport n° 12/2-17
- MAILLOT Gérard		
- ASSABY Maximilien		
- DINDAR Ibrahim		
- NAILLET Philippe		
- LOWINSKY Jacques		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		

GLAIVE Groupe de lutte antivectorielle d'insertion et de valorisation de l'environnement

SODIAC Société dionysienne d'aménagement et de construction

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

(1) (2) élus partis au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-28
- BAREIGTS Éricka	au titre de la CINOR	
- MAILLOT Gérald	au titre de la CINOR	
- HOAREAU Jean-François	au titre du SIDELEC Réunion	
(3) PONIN-BALLOM Gino	au titre de la Régie MDP	
- VICTORIA RETOURNAT Danielle	au titre de la Régie MDP	
- LOUISE Rose	au titre de la Régie MDP	
- ASSABY Maximilien	au titre de la CINOR et de la Régie MDP	
(4) DINDAR Ibrahim	au titre de la CINOR	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la Régie MDP	
- NAILLET Philippe	au titre de la CINOR	
- LOWINSKY Jacques	au titre de la CINOR	
- FRANÇOISE Gérard	au titre de la CINOR	
- VARONDIN Frédéric	au titre de la CINOR	
(5) TOQUET Stéphanie	au titre de l'AVICCA	
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 12/2-34
- MAILLOT Gérald		
(3) PONIN-BALLOM Gino		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-37
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
(1) ORPHÉ Monique	au titre de la Régie MDP	Rapport n° 12/2-38
(3) PONIN-BALLOM Gino		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- LOUISE Rose		
- ASSABY Maximilien		
- CASSIM-CADJEE Mohammad		
- KICHENIN Virgile	au titre du CAUE	Rapport n° 12/2-40
- HOARAU Emmanuel	-en qualité de Conseiller Général-	
- FRANÇOISE Gérard	-en qualité de Conseiller Général-	
- CASSIM-CADJEE Mohammad	au titre de la CCIR	Rapport n° 12/2-47

MDP Marchés et droits de place

CINOR Communauté intercommunale du nord de la Réunion

AVICCA Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel

SIDR Société immobilière du département de la Réunion

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CCIR Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

(1) élue partie au Rapport n° 12/2-10 (avant le vote)

(3) élu absent à la séance

(4) élu parti au Rapport n° 12/2-25

(5) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
ADAME Brigitte	à 09 h 27	après l'appel nominal
NAILLET Philippe	à 10 h 34	au Rapport n° 12/2-10
	DÉPLACEMENT	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 58 à 11 h 12	du Rapport n° 12/2-11 au Rapport n° 12/2-13
	DÉPARTS	
ORPHÉ Monique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procurator à ANDAMAYE Marie-Annick)
FOURNEL Dominique	à 10 h 52	au Rapport n° 12/2-10 (procurator à ALLIÉ Carmen)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

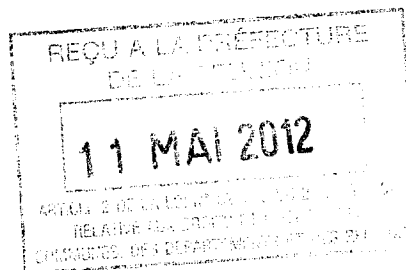
Élus	Horaires	Remarques
VICTORIA René-Paul	DÉPARTS (suite) à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
CHÉFIARE Claudine	à 11 h 04	au Rapport n° 12/2-12
LAURET Edmond	à 11 h 07	pendant la présentation des orientations du PAAD du PLU
LOCATÉ Raziah	à 11 h 38	au Rapport n° 12/2-24
DINDAR Ibrahim	à 11 h 40	au Rapport n° 12/2-25

PAAD Plan d'aménagement et de développement durable
 PLU Plan local d'urbanisme

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

- 7 MAI 2012

LE MAIRE



OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2012
AU BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement des compléments de crédits sur les chapitres 011, 65, 67 et 042, financés par des recettes complémentaires sur les chapitres 70 et 73.

Le chapitre 011 fait l'objet d'une ventilation des crédits de cotisations sur 9 associations auxquelles la Ville est adhérente, ainsi que des virements vers le chapitre 67.

Pour ce qui est du chapitre 65, des sommes sont prévues pour la redevance à verser au SIDELEC, suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage en matière de réseau public de distribution d'électricité en zone rurale, et pour les participations à verser aux OGEC.

Sur le chapitre 67, des crédits sont inscrits pour le Casino, correspondant à une annulation partielle de titres émis à tort sur les exercices précédents, ainsi que pour le règlement de protocoles transactionnels.

Enfin, le chapitre 042 enregistre un complément de crédits sur la dotation aux amortissements des immobilisations, dépense d'ordre dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement.

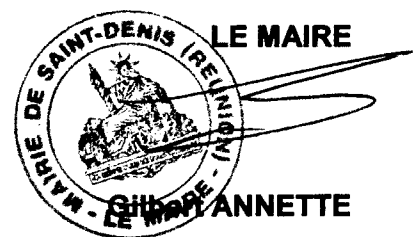
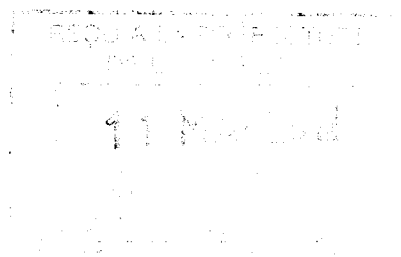
Ces dépenses nouvelles sont financées par des recettes supplémentaires sur les contributions directes et les remboursements par la CINOR du personnel mis à disposition.

Cette décision modificative enregistre également des inscriptions budgétaires en section d'investissement.

Ces inscriptions correspondent essentiellement à des virements de crédits des chapitres 20 et 23 vers les chapitres 21 et 20, sans incidence financière, à l'inscription d'une avance remboursable au profit de la régie des marchés, ainsi qu'à l'inscription des amortissements (contrepartie de la dotation au chapitre 042 en fonctionnement).

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/2012
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/2-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la décision modificative n° 1 au budget principal 2012 qui s'élève à :

- * 1 026 720,00 euros en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement.
 - * 700 000,00 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 MAI 2012



LE MAIRE

GILBERT ANNETTE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6156	020	Maintenance	1 397 021,00	-27 170,00	
011	6188	30	Autres frais divers	3 429 633,68	-80 000,00	
011	6238	025	Divers	552 278,14	-3 000,00	
011	6281	023	Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)	5 550,00	71,00	
011	6281	023	Cités Unies France	7 838,00	132,00	
011	6281	023	Club des Villes & territoires cyclables	2 932,00	237,00	
011	6281	023	AMORCE	2 512,00	19,00	
011	6281	023	Association des Maires de Grandes Villes de France	16 730,00	444,00	
011	6281	023	Forum Français pour la Sécurité Urbaine	3 291,00	74,00	

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MEMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	6281	023	Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF)	0,00	4 800,00	
011	6281	023	Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA)	0,00	2 130,00	
011	6281	023	Association des Maires du Département de la Réunion (A.M.D.R.)	77 809,00	575,00	
011	6281	023	Cotisations diverses	35 564,00	-8 482,00	
042	6811	01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 217 027,00	168 720,00	
65	6558	20	Autres contributions obligatoires	300 000,00	420 000,00	
65	657358	814	Autres groupements	0,00	262 000,00	
65	6574	523	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	16 627 850,00	3 000,00	
67	6718	020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	184 055,00	27 170,00	

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
67	6718	30	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		80 000,00	
67	673	020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	284 000,00	176 000,00	
70	70846	020	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	0,00		626 720,00
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	63 304 000,00		400 000,00
			TOTAL		1 026 720,00	1 026 720,00

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
16	16441	020	Opérations afférentes à l'emprunt	28 826 131,00		531 280,00
20	205	020	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 069 158,70	-680 851,75	
204	2041582	814	Bâtiments et installations	200 000,00	211 273,00	
21	2168	324	Autres collections et œuvres d'art		25 000,00	
21	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	925 000,00	680 851,75	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	10 656 811,89	-211 273,00	
23	2316	324	Restauration des collections et œuvres d'art	25 000,00	-25 000,00	
27	27638	91	Autres établissements publics		700 000,00	
040	2802	01	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	129 762,24		-22 948,43
040	280421	01	Biens mobiliers, matériel et études			4 124 348,94
040	280422	01	Bâtiments et installations	4 097 010,94		-4 034 978,94
040	2805	01	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	257 010,90		9 057,11
040	28158	01	Autres installations, matériel et outillage techniques	629 665,28		25 799,71
040	28182	01	Matériel de transport	601 588,28		881,00
040	28183	01	Matériel de bureau et matériel informatique	521 435,57		14 767,79

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

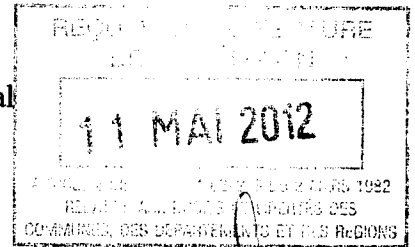
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
040	28184	01	Mobilier	371 799,41		30 253,85
040	28185	01	Cheptel			3 850,00
040	28188	01	Autres immobilisations corporelles	259 718,99		17 688,97
			TOTAL		700 000,00	700 000,00

ARRETE DES SIGNATURES

Order « Chapeau »

Nombre de membres en exercice	55
Nombre de membres présents	48
Nombre de suffrages exprimés	48
Nombre de voix pour	48
contre	—
abstentions	—

Date de convocation du Conseil Municipal
20 avril 2012



Décision Modificative n° 1/2012 au Budget principal
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 28 avril 2012

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en deuxième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 28 avril 2012

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le



Hôtel de Ville, le 20 AVR. 2012

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Michel CANABADY MOUTIEN
Référence **CF-18** / 2012
Objet Conseil Municipal du samedi 28 avril 2012
(convocation de l'assemblée délibérante)

Madame,
Chère Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **deuxième séance annuelle**

le **SAMEDI 28 AVRIL 2012**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame,
Chère Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

LIBERTÉ ■ ÉGALITÉ ■ FRATERNITÉ



Hôtel de Ville, le 20 AVR. 2012

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaire suivie par Michel CANABADY MOUTIEN
Référence **CF13** / 2012
Objet Conseil Municipal du samedi 28 avril 2012
(convocation de l'assemblée délibérante)

Monsieur,
Cher Collègue,


J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli :

- * l'Ordre du Jour, intégrant les avis des Commissions,
- * les Rapports, projets de Délibérations et annexes éventuelles y relatives,

qui seront soumis à votre examen et approbation lors du **CONSEIL MUNICIPAL** réuni en **deuxième séance annuelle**

le **SAMEDI 28 AVRIL 2012**, à **09 h 00**,
en la **Salle Polyvalente** de l'**Hôtel de Ville**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur,
Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

LIBERTÉ ■ ÉGALITÉ ■ FRATERNITÉ